

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames DUNEAU Josette, MARTIN Dominique , ROSSIGNOL Anne, Messieurs DOS SANTOS
Félisberto GLEDEL Georges, , OLESKOW Philippe, PESME Olivier, TALBOT Alain, TOUZELET
Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme LE FLOCH Claire, Mr LASNIER Henri, PREVOST Guy.

POUVOIRS : Mme LE FLOCH Claire donne pouvoir à Mme DUNEAU Josette.
Mr LASNIER Henri donne pouvoir à Mr GLEDEL Georges.
Mr PREVOST Guy donne pouvoir à Mr GEORGE Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : DUNEAU Josette

DATE DE LA CONVOCATION : 9 octobre 2014

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 15 septembre

Délibérations :

- Agglopolys : Fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie
- SIDELC : Demande de subvention d'aide à la maîtrise de l'énergie
- Ecole privée – distribution de laitage pour l'année scolaire 2014/2015
- ERDF :Redevance d'occupation du domaine public
- Voirie : Projet de modification du nom de l'avenue Guillaume Charron
- Rénovation du site Internet

Informations :

- Avancement du Plan Local d'Urbanisme
- Avancement de la ZAC des Coutures
- Avancement sur le transfert des voiries (lotissement de la Cour du Puits)
- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

- Taxe d'aménagement – reconduction.
- Motion de soutien à l'A.M.F. (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 15 Septembre 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

AGGLOPOLYS – FONDS COMMUNAUTAIRE D'AIDE A LA MAITRISE DE L ENERGIE – DELIBERATION NO 2014-67

la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite les collectivités à mettre en place des actions tendant à réduire la consommation d'énergie de leurs services et ce afin de promouvoir la maîtrise de l'énergie. La collectivité souhaite réaliser des travaux d'éclairage public pour un coût global de 33 348€ HT dont un montant de 10 660€ HT, pris en compte pour le calcul du fonds communautaire. Dans le cadre de sa compétence, la communauté d'agglomération de Blois a mis en place un fonds communautaire ayant pour objectif de financer une partie des travaux, étant précisé que l'aide d'Agglopolys est basée sur 25% du coût HT pour la partie lumineuse, ce qui représenterait un fonds de concours de 2 665€. Le conseil municipal, unanime, charge le maire à solliciter un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Blois au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise d'énergie.

SIDELC – DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE – DELIBERATION NO 2014-68

Comme évoqué ci-dessus, la volonté de la commune est de réaliser des travaux visant à réduire les consommations d'énergie. Le SIDELC peut subventionner l'opération à hauteur de 30% du coût HT des travaux sur la base de 10 660€ HT, pour le calcul de la subvention, avec un montant plafonné de 2 000€. Le Conseil Municipal, unanime, charge le maire de déposer auprès du SIDELC une demande de subvention au titre de l'aide à la maîtrise d'énergie, et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ECOLE DU SACRE CŒUR - DISTRIBUTION DE LAIT – ANNEE 2014-2015 – DELIBERATION N° 2014-69

Comme les années précédentes, l'école privée sollicite Monsieur le Maire pour le renouvellement de l'opération laitage pour la classe de maternelle. Pour l'année scolaire 2013-2014, la dépense s'élevait à 251.96€. Après en avoir délibéré avec deux abstentions et treize voix « contre » le conseil municipal ne souhaite pas reconduire ce service.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF – DELIBERATION NO 2014-70

Selon les décrets en vigueur relatifs à l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, la collectivité perçoit annuellement une redevance. Pour l'année 2014, la redevance, fixée au taux maximum de 1.03%, s'élève à 195€. Le Conseil Municipal, unanime, accepte la redevance pour 195€ et charge le maire de l'accomplissement des formalités administratives.

MODIFICATION DU NOM DE L'AVENUE GUILLAUME CHARRON – DELIBERATION N° 2014-71

Considérant l'intérêt culturel, historique de la commune et en hommage à la Marquise de Pompadour, à l'occasion du 250^{ème} anniversaire de sa mort, Monsieur le Maire propose de renommer une partie de l'avenue Guillaume Charron (à partir de la rue des Grèves jusqu'à hauteur de la rue Marigny) « Avenue Marquise de Pompadour ». Le conseil municipal, unanime, adopte cette proposition, dit qu'une vérification sera faite quant à l'obligation de modifier ou pas le numérotage des immeubles concernés. Le maire est chargé de communiquer cette information à la population, aux services de la Poste et autres services publics.

TAXE D AMENAGEMENT RECONDUCTION – DELIBERATION NO 2014-72

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, une taxe dite taxe d'aménagement au taux de 4% a été créée par délibération en novembre 2011 avec application au 1^{er} mars 2012. Il rappelle que cette taxe est destinée également à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (P.V.R.) mais aussi la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.). La Direction Départementale des Territoires – D.D.T. demande à la collectivité de délibérer avant le 30 novembre pour continuer à percevoir ou bien à renoncer à cette taxe. Sur proposition du maire, le conseil municipal, unanime, décide de reconduire, d'année en année, sauf renonciation expresse, la délibération prise le 7 novembre 2011 portant sur l'instauration et la fixation du taux d'aménagement.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION A.M.F. POUR ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT – DELIBERATION NO 2014-73

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les collectivités locales risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières dues à la diminution conséquente des dotations de l'Etat. Dans ce contexte, l'A.M.F – Association des Maires de France a souhaité mener une action pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations. Cette diminution des ressources locales pénalisera à terme les concitoyens déjà touchés par la crise économique et sociale. C'est pour ces raisons que le conseil municipal souhaite soutenir les demandes de l'A.M.F. et par conséquent approuve la motion présentée.

RENOVATION DU SITE INTERNET

Une société spécialisée de Tours a été sollicitée pour la refonte du site Internet de Ménars. Des devis et cahier des charges ont été établis précisant les principales fonctionnalités et outils de communication interactifs à mettre en place sur le site. La durée des travaux serait de quatre jours y compris la formation pour un montant hors taxes de 2 360€ s'ajoute le coût d'hébergement sur serveur partagé qui est de l'ordre de 240€ par an. Le lancement de cette opération est prévu en janvier 2015.

AVANCEMENT DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

La dernière réunion remonte au lundi 6 octobre ; l'ordre du jour portait sur les objectifs de développement démographiques et urbains de la commune. Les représentants du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de la Direction Départementale Territoriale (DDT) étaient présents pour échanger et trouver une concordance entre le PLU en cours d'élaboration, le PLH approuvé en février 2013, le SCOT en cours de révision et la ZAC des Coutures, enjeu essentiel pour le devenir de la commune. La prochaine réunion, prévue en novembre, portera sur le lancement de l'étude de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.). Cette étude consiste à prendre en compte certains critères historiques, culturels, paysagers, architecturaux définis par le Patrimoine Mondial de l'UNESCO dont la commune fait partie.

AVANCEMENT DE LA Z.A.C. DES COUTURES

La société 3 Vals Aménagement, future concessionnaire de la Z.A.C. doit présenter prochainement un plan prévisionnel de trésorerie à soumettre à la communauté d'agglomération de Blois pour les garanties sur emprunts.

AVANCEMENT SUR LE TRANSFERT DES VOIRIES DU LOTISSEMENT DE LA COUR DU PUIITS

Une convention de rétrocession des parties communes de l'opération et ses réseaux a été signée en mars 2010 entre les deux parties, la commune et la société Aménagement Val de Loire. Cette convention consiste à transférer à la commune les équipements communs c'est-à-dire les espaces verts et voirie, les différents réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité et éclairage public et téléphone). La collectivité s'engage à prendre en charge ces équipements dès l'achèvement des travaux du lotissement. Monsieur le maire et ses adjoints ont reçu l'aménageur pour fixer les modalités de rétrocession.

AGGLOPOLYS – RELATIONS FINANCIERES

Un rapport portant sur les relations financières entre Agglopolys et ses communes membres a été remis à chaque membre du conseil municipal. Ce document résume en quelques pages le fonctionnement du budget avec ses dotations, fonds de concours reversés aux communes membres ; il présente également la situation fiscale de chaque commune.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES NEANT

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qu'il détient, Mr le Maire présente aux membres du Conseil la décision prise depuis la dernière réunion de Conseil. Il s'agit d'un avenant au contrat d'assurance Groupama pour le hangar situé au 47 rue Marigny, acquis cet été.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45mn.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Félisberto		PREVOST Guy	Absent, excusé pouvoir donné à Mr George Y.
DUNEAU Josette		ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges		TALBOT Alain	
LASNIER Henri	Absent, excusé pouvoir donné à Mr Glédel G.	TOUZELET Serge	
LE FLOCH Claire	Absente, excusée pouvoir à Mme Duneau	TRIOREAU Philippe	
MARTIN Dominique	.	VIRLET François	
OLESKOW Philippe			